

pièces de 30. deniers ne vaudront que 2. sols, les pièces de 18. deniers que 15. deniers, & les pièces de 15. deniers de Metz que pour 12. deniers.

Au 1. Septembre 1714. les Louis d'or n'auront cours que pour 17. livres, les Ecus pour 4. livres 5. sols. Au 1. Decembre même année les Louis d'or diminuèrent de 20. sols pièce, & les Ecus de 5. sols. Le 1. Mars 1715. pareille diminution de 20. sols par Louis & de 5. sols par Ecu. Et au 1. Juin de la même année les especes diminuèrent d'autant, en sorte que le Louis d'or se trouvera alors réduit à 14. livres, les Ecus à 3. livres 10. sols, les petites especes à proportion.

Quant aux anciennes especes elles restent décriées dans le Commerce; mais jusqu'au 1. Juin 1714. on en payera la valeur aux Hôtels de Monoyes, sur le pied fixé par les derniers Tarifs.

*Déclaration du Roi pour le remboursement de la caisse des emprunts.*

VII. En vertu d'une Déclaration du Roi du 3. Octobre 1713. on a commencé au premier Novembre 1713. de rembourser cinq cens mille livres, à ceux qui ont de l'argent placé sur la caisse des emprunts à Paris: on fera un semblable remboursement tous les mois en attendant la Paix générale: ce remboursement se fait des billets tirés au sort, sans nulle préférence.

*Reproche qu'on fait à queques François Réfugiez.*

VIII. Un si grand nombre de Libelles, ou écrits envenimés contre la Cour de France, imprimés dans les Païs étrangers depuis plusieurs années, n'ont pas rendu meilleure la condition des François Réfugiez hors du Royaume: Quelques-uns d'entr'eux s'étoient mal à propos flatter qu'une pareille